

PRÉFET DE LA SAVOIE

**ARRÊTE PRÉFECTORAL
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU
COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (C.L.I.C.)
de l'Entrepôt Pétrolier de CHAMBERY**

LE PRÉFET DE LA SAVOIE,
Chevalier de la Légion d'Honneur.

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 125-2, D.125-29 à D.125-34 relatifs à la création des comités locaux d'information et de concertation ;

VU le code du travail ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2007 modifié portant création du CLIC de l'Entrepôt Pétrolier de CHAMBERY;

CONSIDERANT que, depuis le 1^{er} janvier 2010, la Révision Générale des Politiques Publiques a modifié l'organisation territoriale de l'Etat et la désignation des différentes directions départementales ;

CONSIDERANT les changements intervenus dans la direction de l'entreprise concernée et au sein de son CHSCT ;

CONSIDERANT les mouvements de personnels intervenus dans le collège "gestionnaires d'infrastructures" ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral du 5 novembre 2007 modifié portant création du CLIC de l'Entrepôt Pétrolier de CHAMBERY susvisé est modifié comme suit :

Article 2 : Composition

Le comité est composé des membres suivants ou de leurs représentants, répartis en cinq collèges :

Le collège « administrations » :

- le préfet ou son représentant,
- le directeur de la sécurité intérieure et de la protection civile ou son représentant,
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant,
- le chef de l'unité territoriale des deux Savoie de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le chef de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Le collège « collectivités territoriales » :

- M. Michel RAVIER, maire de Chignin, Président du Clic
- M. Guy GAMEN, maire des Marches,
- M. Bernard BESSON, maire de Myans,
- M. Jean-Marc LEOUTRE, maire de St Jeoire-Prieuré,
- Mme Béatrice SANTAIS, représentant la communauté de communes du pays de Montmélian,
- M. Michel BOUVARD, vice-président du conseil général de la Savoie.

Le collège « exploitants et gestionnaires d'infrastructures » :

- M. Thibault CHAUVET, chef de dépôt,
- M. Antoine EFFENDIANTZ, responsable logistique sud-est TOTAL,
- M. David LEFEBVRE, adjoint du responsable logistique sud-est TOTAL,
- M. Hervé MAURICE, opérateur d'exploitation
- M. Roger CROZET, responsable régional sûreté Alpes, représentant la SNCF,
- M. Georges CUGNET, Conseil général - direction des routes – responsable du TDL Combe de Savoie,
- M. Fabrice OLLIER, AREA - chef de centre d'entretien du Val de l'Isère.

Le collège « riverains » :

- M. André MIQUET, chargé de mission au conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie,
- M. Guy DEMELLESTER, 73800 Chignin,
- M. Marcel DEBERNARDI, 73800 Chignin,
- M. Christian LAMBERT, 73190 St Jeoire Prieuré
- Mme Michèle BLANC, 73800 Myans,
- M. Jean-Marc HOCHARD, 73800 Myans,
- M. Dominique QUEYREL, 73800 Myans.

Le collège « salariés » :

- M. Guy COTTAZ, membre titulaire du CHSCT,
- M. Daniel AMORIN, membre suppléant du CHSCT.

Le reste sans changement.

Article 2 :

Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie et le chef de l'unité territoriale des deux Savoie de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Savoie et fait l'objet d'un affichage en mairies de CHIGNIN, LES MARCHES, MYANS et ST JEOIRE PRIEURE pendant un mois.

Fait à Chambéry, le 28 MARS 2011

Le Préfet,


Christophe MIRMAND